

NORM SIA 274

Am 1. November 2021 wurde die revidierte Norm SIA 274 «Abdichtungen von Fugen in Bauten - Projektierung und Ausführung» veröffentlicht. Mit der Revision wurden einige Änderungen und Ergänzungen vorgenommen, die hier kurz betrachtet werden sollen.

 Michael Zbinden, Präsident der Normenkommission SIA 274, SikaBau AG, Schlieren

Eine Normen-Revision wird in der Regel in Angriff genommen, wenn die Norm nicht mehr dem Stand der Technik entspricht. Dies war auch bei der Norm SIA 274 der Fall.

Zur Änderung stark aufgedrängt hat sich dabei der in der Norm aufgeführte Begriff «Wartungsfuge».

Die Absicht der damaligen Normenkommission war es, mit diesem Begriff (Dichtstoff-)Fugen zu deklarieren, die starken mechanischen und/oder chemischen Einflüssen ausgesetzt sind und deshalb periodisch überprüft und ggf. erneuert werden müssen. Dabei wurde davon ausgegangen, dass der Auftraggeber und der Auftragnehmer zusammen diese Fugen vor der Ausführung entsprechend benennen und dafür ein Unterhaltskonzept erarbeiten.

Leider zeigte sich, dass dieser Punkt zu einigen Diskussionen und auch Streitigkeiten führte.

Nicht selten lag es daran, dass Ausführende wie selbstverständlich davon ausgingen, dass Dichtstoff-Fugen in Nasszellen automatisch unter den Begriff Wartungsfuge fallen und somit nicht der Gewährleistung unterstehen. Dies teilweise auch dann, wenn die Ausführung nicht fachgerecht erfolgte. Ganz anders der Auftraggeber, der für eine Leistung bezahlt und damit auch eine entsprechende Lebensdauer für seine Fugen erwartet hatte. Da diese Gespräche immer erst im Nachhinein

Baugrube.



Fosse.

ein erfolgten, kam es dann zu den oben erwähnten Streitigkeiten.

Mit der Revision wurde dieser Punkt jedoch bereinigt und mit dem Hinweis auf ein notwendiges Instandhaltungskonzept bei Dichtstofffugen ersetzt. Nun sind die Aufgaben und Verantwortlichkeiten geregt, und die rechtliche Situation wurde dadurch vereinfacht.

Ein weiterer Punkt der Revision war, die Norm SIA 284 «Fugendichtstoffe für nicht befahrbare Fugen in Bauten - Baustoffprüfung, Eigenschaften und Konformität», bei der es sich eigentlich «nur» um eine Prüfnorm handelte, in die Norm SIA 274 zu integrieren. Neu ist dieser Teil im Anhang A der revidierten Norm untergebracht worden. Die Norm SIA 284 wurde damit obsolet und wird zurückgezogen.

Einen ganz neuen Weg ist die Kommission bei der Abdichtung für Fugen im «Unter Terrain» gegangen. Anstatt wie bisher die Abdichtung ausgehend vom Abdichtungssystem her zu planen, wurden vier Abdichtungsprinzipien für Fugen im «Unter Terrain» definiert. Es sind dies:

- Adhäsionsprinzip (Abdichtung mittels geklebten Bändern, Flüssigkunststoff und modifizierten Fugenprofilen)

- Labyrinthprinzip (Abdichtung mittels Fugenbändern und Fugenblechen)
- Verfüllprinzip (Abdichtung mittels Injektionssystemen)
- Anpressprinzip (Abdichtung mittels Quellsystemen und Quetschprofilen)

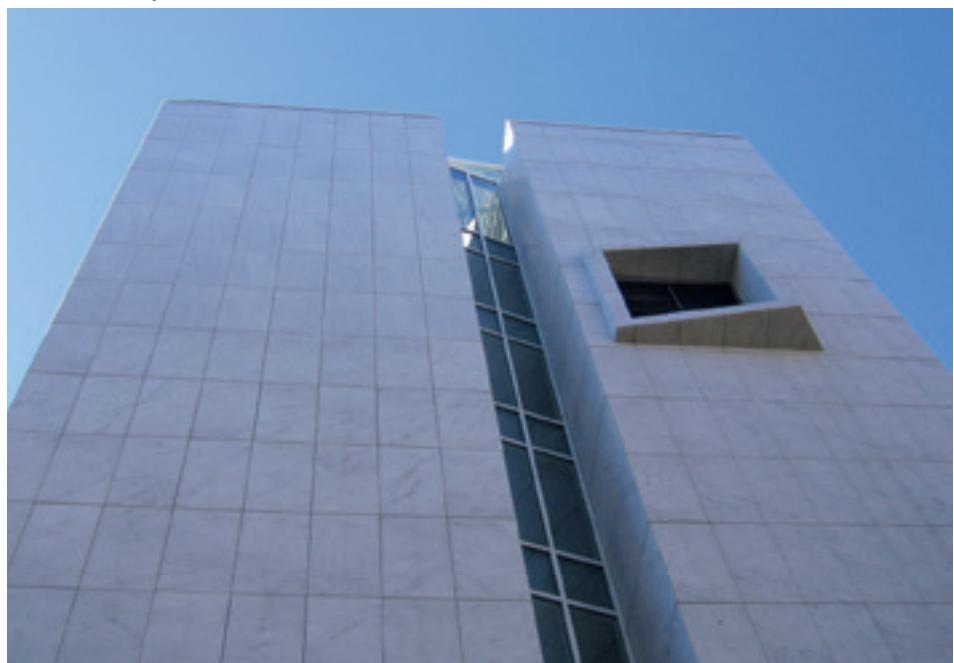
Dies ermöglicht zum einen den Herstellern, ihre bestehenden, aber auch neuen Abdichtungssysteme einem der Abdichtungsprinzipien zuzuordnen. Zum anderen wird für den Planer schnell klar, welches Abdichtungsprinzip sich für die jeweilige Konstruktion eignet.

Des Weiteren erfolgte die Harmonisierung mit der SN EN 15651 in Bezug auf Verständigung, Abgrenzung bezüglich Verglasung, Klassierung des Fugendichtstoffs und Leistungserklärung.

Als letzter Punkt der Änderung ist noch zu erwähnen, dass die Anhänge gestrafft und nicht relevante Angaben aus der Norm gestrichen wurden.

Wie jede Normen-Revision hat auch diese viel Zeit und Arbeit beansprucht. Der ganzen Kommission ein herzliches Dankeschön für dieses Werk, das jetzt wieder für viele Jahre auf dem neuesten Stand ist.

Dichtstoff-Fugen in einer Natursteinfassade.



Joint au mastic dans une façade en pierre naturelle.

NORME SIA 274

Le 1^{er} novembre 2021, la norme révisée SIA 274 «Étanchéité des joints dans la construction - conception et exécution» a été publiée. Cette révision s'est accompagnée de quelques modifications et ajouts que nous allons brièvement passer en revue.

  Michael Zbinden, président de la Commission SIA 274, SikaBau AG, Schlieren

En règle générale, les normes sont soumises à une révision lorsqu'elles ne sont plus conformes à l'état de la technique. C'était le cas de la norme SIA 274.

Une modification s'imposait particulièrement: celle de la notion de «joint à maintenir» qui était utilisée dans la norme.

La commission des normes d'alors désignait par ce terme les joints (au mastic) devant être contrôlés périodiquement et, le cas échéant, renouvelés en raison de leur exposition à de fortes influences mécaniques et/ou chimiques. Elle partait du principe que les clients et les exécutants nommeraient ces joints en conséquence avant l'exécution et qu'ils élaboreraient ensemble un concept d'entretien.

Malheureusement, ce point a donné lieu à des discussions, voire à des litiges.

Ces désaccords étaient souvent dus au fait que les exécutants considéraient comme évident que la notion de joint à maintenir recouvrait automatiquement les joints au mastic posés dans les locaux humides et que la garantie ne s'y appliquait donc pas, parfois même lorsque l'exécution n'avait pas été faite dans les règles de l'art. Il en allait tout autrement pour les donneurs d'ordre, qui, parce qu'ils avaient payé une prestation, s'attendaient à ce que leurs joints aient une du-

rée de vie adéquate. Comme ces discussions n'avaient toujours lieu qu'a posteriori, elles débouchaient sur des litiges.

La révision de la norme a permis de régler ce point, qui a été remplacé par une remarque indiquant la nécessité de convenir d'un concept de maintenance pour les joints au mastic. Les tâches et les responsabilités sont désormais clairement définies, ce qui simplifie la situation juridique.

La révision visait également à intégrer la norme SIA 284 «Produits pour joints des surfaces non-carrossables des bâtiments - Essais des matériaux, caractéristiques et conformité», qui était une «simple» norme de test, dans la norme SIA 274. Ses éléments figurent dorénavant à l'annexe A de la version révisée de la norme. Renommée obsolète par ce changement, la norme SIA 284 sera retirée.

La commission s'est, en outre, intéressée à l'étanchéité pour les joints souterrains et a emprunté une toute nouvelle voie dans ce domaine: au lieu de planifier l'étanchéité sur la base des systèmes d'étanchéité comme auparavant, elle a défini quatre principes d'étanchéité pour les joints souterrains. Ces principes sont les suivants:

- Principe de l'adhésion (étanchéité au moyen de bandes collées, de matières plastiques liquides et de profilés pour joints modifiés)

- Principe du labyrinthe (étanchéité au moyen de bandes de joints et de tôles d'étanchéité)
- Principe de l'injection (étanchéité au moyen de systèmes d'injection)
- Principe de la pression de contact (étanchéité au moyen de systèmes gonflants et de profilés compressibles)

D'une part, cela permet aux fabricants de classifier leurs systèmes d'étanchéité existants et les nouveaux selon les principes. D'autre part, il facilite le travail des planificateurs, qui peuvent déterminer rapidement le principe d'étanchéité adapté à la construction concernée.

Par ailleurs, la norme a été harmonisée avec la norme SN EN 15651 en matière de terminologie, de délimitation relative aux vitrages, de classement des mastics pour joints et de déclaration de performance.

Enfin, les annexes ont été raccourcies et les informations non pertinentes ont été supprimées de la norme.

Comme toute révision de norme, celle-ci a nécessité un travail considérable et demandé beaucoup de temps. Un grand merci à toute la commission pour cet ouvrage actualisé qui fera office de référence pour de nombreuses années à venir.